

Universités et territoires, quelle articulation ?

PUCA

La question d'aménagement des universités et de leur intégration dans les territoires anime depuis longtemps les réflexions du PUCA. Il y a une vingtaine d'années, le Plan urbanisme construction et architecture lançait un vaste programme de recherche et de recherche-action sur les liens entre universités et villes. C'était à un moment où l'Etat devait répondre à une très forte augmentation des effectifs d'étudiants, avec une croissance de 50 % entre 1985 et 1995, soit plus 500 000 étudiants supplémentaires à accueillir. Dans la perspective d'aménagement du territoire, l'Etat a initié la création de plusieurs universités nouvelles dans l'Hexagone. Ce vaste chantier de construction porté par le programme « Université 2000 » a donné lieu à de nombreuses interrogations urbanistiques : fallait-il continuer à construire sur les grands campus périphériques ? Ne pouvait-on plutôt saisir cette opportunité pour inventer de nouvelles formes d'aménagement universitaire davantage en prise avec le développement urbain ? Ces réflexions ont eu des effets sur les choix réalisés. De nouvelles relations se sont construites entre universités et villes.



Aménagement universitaire : les actions du PUCA



© DR

Aujourd'hui, des transformations importantes travaillent le monde universitaire. Elles sont principalement centrées autour du développement de la recherche : renforcement de l'autonomie des établissements, réorganisation de la recherche publique, recomposition des universités à travers la création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

La question des relations entre l'université et son territoire se pose à différentes échelles. En effet, le mode de vie des étudiants a considérablement évolué. L'incidence des nouvelles technologies doit aussi être prise en compte.

Dans le même temps, des investissements considérables sont programmés par l'État, à travers notamment les « opérations campus » et les investissements d'avenir qui consacrent 22 milliards d'euros aux sites d'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce contexte, le PUCA a voulu apporter sa contribution afin d'éclairer les politiques publiques. Plusieurs chantiers de réflexion sont ouverts pour créer un espace de débats et d'échanges, de recherche et d'expérimentation autour des questions d'aménagement universitaire.

Un premier séminaire a été engagé en 2010 sur le thème « **Universités territoires** ». Les questions suivantes ont été abordées :

- réformes de l'Université et recomposition territoriale : territoires, tutelles, structures de coopération et établissements,
- structures de coopération et collectivités locales : les configurations de la gouvernance territoriale,
- fabrique de nouveaux territoires universitaires et urbains,
- espaces universitaires et modes de vie des étudiants : transformations des pratiques et des usages de l'espace.

Ces travaux devraient permettre de repérer un certain nombre de questions de recherche. Ils pourraient aboutir au lancement d'un appel d'offres de recherche et de recherche-expérimentation.

Par ailleurs d'autres actions ont été lancées par le PUCA :

- **les éco-campus** : deux recherches sont en cours, l'une associe l'université de Nanterre, avec des exemples d'établissements canadiens, des États-Unis et de Grande-Bretagne. La seconde associe l'université de Rouen, avec des exemples d'universités d'Europe du Nord,

- **la dimension paysagère des campus** : une étude est menée par l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles. La qualité spatiale et paysagère est en effet souvent oubliée dans les opérations d'aménagement universitaire ;

- **un état des lieux sur les innovations** en termes de programmation, d'architecture et d'aménagement universitaire est en cours. Il est piloté par Jodelle Zetaloui-Léger (chercheur à l'université de Paris 12 ;

- le programme **Plate-forme d'observation des projets et des stratégies urbaines** (POPSU 2) va, de son côté, permettre de suivre dans dix grandes agglomérations françaises la convergence entre aménagement urbain et aménagement universitaire, en lien avec le thème plus général de l'économie de la connaissance ;

- **le Club Ville aménagement** qui réunit les principaux aménageurs publics a ouvert un atelier sur le thème « Ville connaissance, créativité, quelles articulations avec les métiers de l'aménagement ? » ;

- **le séminaire « Economie de la connaissance et aménagement universitaire »** qui s'est déroulé les 29 et 30 juin 2011 questionne les enjeux pour l'attractivité des territoires sur la base de comparaisons internationales. Il situe la problématique de l'aménagement universitaire à une échelle élargie, en relation avec la notion d'économie de la connaissance, et sur échelle internationale.

Plusieurs **Pôles régionaux d'échange sur le développement et l'aménagement des territoires** (PREDAT) ont retenu, en 2010/2011, le thème de l'aménagement universitaire :

- **Alsace** : les impacts territoriaux du développement universitaire à partir du cas de l'Alsace,

- **Bretagne** : l'université et les nouveaux maillages des territoires,

- **Midi Pyrénées** : villes et universités : le rayonnement universitaire dans la ville,

- **Centre** : contribution des universités au développement métropolitain, mise en réseau des universités dans la ville.

Plusieurs travaux d'étudiants en Master 2 ont également porté sur le thème de l'aménagement universitaire :

- Université de Paris 10 Nanterre - La Défense,
- Université de Lille 1 et Université de Bordeaux.

Séminaire Universités & Territoires

Les politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sont, en France, l'objet de nombreuses réformes. En moins de cinq ans, l'adoption du Pacte pour la recherche et de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU), la création de multiples structures de collaboration (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), les Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA)), l'investissement croissant des collectivités locales, la mise en place des pôles de compétitivité, des Cancérôpôles et le lancement du Plan Campus sont autant de mesures susceptibles de transformer le paysage universitaire et ses modes de relation aux territoires.

L'objectif de ce séminaire est de créer un lieu d'échanges et de production de connaissances sur les différentes dynamiques à l'œuvre et sur la manière dont elles participent à la transformation des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, à la recherche de nouvelles structures de coopération et à la fabrique de nouveaux territoires universitaires et urbains.

Il répond à une double vocation : d'une part, faire un bilan des connaissances accumulées sur le renouvellement des liens entre territoires, enseignement supérieur, recherche et innovation en interrogeant les dynamiques nées des nouveaux dispositifs mis en place ; d'autre part, faire émerger les chantiers qui restent à explorer pour comprendre les mutations à l'œuvre.

Il fait appel aux travaux des universitaires et des chercheurs qui, en mobilisant des enquêtes empiriques, dégageront les tendances qui travaillent ces politiques ; il s'appuie également sur le témoignage des acteurs qui participent à ces recompositions.

La thématique Universités & Territoires est importante pour le PUCA. Elle répond en effet à une double demande : de la part des universités, qui s'interrogent sur les restructurations possibles pour répondre à la compétition internationale (dont témoigne le fameux classement de Shanghai) ; et de la part des collectivités locales, qui souhaitent s'inscrire dans une « économie de la connaissance ».



© Université Cergy-Pontoise

Université de Cergy-Pontoise, site des Chênes.

À l'heure d'importantes réformes dans l'enseignement supérieur et la recherche (grand emprunt, plan campus, etc.), le PUCA ambitionne de relancer les débats. L'enjeu de ce séminaire est donc de faire un état des lieux des recherches, de faire un bilan des actions innovantes menées depuis plus de 10 ans dans le cadre des multiples réformes universitaires, et bien sûr, à partir de ces retours d'expériences, de faire émerger de futurs chantiers de recherche.

Le séminaire se fonde sur la collaboration entre le Centre de Sociologie des Organisations (CSO) – Sciences Po/CNRS, avec Jérôme Aust et le Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTs) – Université Paris-Est/ École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), avec Elisabeth Campagnac. L'originalité de ce séminaire tient donc dans cette articulation de réflexions qui demeurent généralement séparées, parce qu'elles relèvent de disciplines et de structures d'enseignement et de recherche différentes.

Le séminaire qui souhaite donc créer une culture commune sur l'aménagement universitaire s'organise autour de quatre axes :

1. Réformes de l'Université et recomposition territoriale
2. Structures de coopération et collectivités locales
3. Fabrique de nouveaux territoires Universitaires et Urbains
4. Espaces Universitaires et modes de vie étudiants.

Séminaire Universités & Territoires

L'évolution des relations entre Etat, territoires et universités (séance n° 1 du 13/09/2010)



© Direction de la communication UniCaen

Université de Caen Basse-Normandie, vue globale du campus.

Relations entre Etat, universités et élus locaux

Selon Jérôme Aust, les relations entre Etat, universités et élus locaux dans les politiques gouvernementales d'implantation universitaire n'ont cessé d'évoluer depuis la fin des années 1950. Grands absents de ces politiques dans les années 1960, les élus locaux y ont investi massivement à partir des années 1990, sans pouvoir toujours peser sur l'affectation des fonds et la définition des objectifs déterminés à l'échelon étatique. Les exécutifs universitaires sont devenus, à partir des années 1990, des acteurs essentiels du gouvernement des implantations universitaires. En coordonnant leur position à l'échelle d'un site, ils sont parvenus à profiter de cette politique pour asseoir leur leadership sur leur établissement.

Carte universitaire française

La carte scientifique française ne se calque qu'imparfaitement sur l'armature urbaine. C'est ce qu'a montré Michel Grossetti, directeur de recherche CNRS (Université de Toulouse 2) en identifiant les principales étapes ayant conduit à la création de trois générations de villes universitaires, qui se différencient par la taille des pôles scientifiques, leur orientation disciplinaire et leur trajectoire historique. Ces travaux ont mis en évidence l'alternance de phases de stabilité (maintien des centres universitaires de 1870 jusqu'en 1960) et de changements rapides (nouvelles universités des années 1960, antennes des années 1980). L'apparition d'une nouvelle vague de villes universitaires résulte, selon lui, de la conjonction de deux facteurs : la croissance des effectifs étudiants et une réorganisation institutionnelle. Dans le processus de construction de la carte scientifique, les rapports entre l'Etat et les collectivités locales ont varié au cours du temps, alternant des phases de centralisme et des phases laissant plus d'initiative aux pouvoirs locaux. Michel Grossetti a aussi insisté sur le devenir des « antennes » universitaires. On y effectue de la recherche ; l'enseignement y est de qualité équivalente à celle des universités de plein exercice ; et elles scolarisent des étudiants d'origine plus modeste. Très hétérogènes et souvent tenues à bout de bras par des enseignants-chercheurs, ces antennes mériteraient alors une politique de soutien et d'organisation qui se fonde sur

une connaissance effective de leur situation et non sur des idées reçues.

Michel Baron (Maître de conférence MCF, université Paris 7) s'est attaché à une analyse géographique de la carte universitaire française, souvent comprise à travers le prisme de la hiérarchie du système universitaire qui consacre la prééminence de l'agglomération parisienne. Il a ouvert de nouvelles perspectives en confrontant la carte universitaire aux pratiques réelles des étudiants, et en particulier à leur mobilité. Les résultats de cette analyse remettent en cause des constats généralement établis. Ainsi, en dépit de la hiérarchisation forte et ancienne de la carte universitaire, on observe un maillage très serré des établissements d'enseignement supérieur : 30 km séparent en moyenne deux lieux offrant une formation universitaire, une distance proche de celle qui sépare deux lycées. Autre exemple, les étudiants des grandes villes universitaires de province migrent davantage vers d'autres grandes villes de province que vers Paris, ce qui remet en cause une partie du discours sur l'effet de concentration parisienne. Au-delà des permanences de la carte universitaire, Michel Baron a montré que d'autres articulations, d'autres redistributions étaient possibles, par exemple par le biais des co-habilitations de diplômes qui permettraient de redessiner des réseaux universitaires moins hiérarchisés.

Evolution des politiques d'enseignement supérieur et de recherche

Jean-Richard Cytermann (Direction générale pour la recherche et l'innovation DGRI, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) est revenu sur les grands changements intervenus dans les politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Il identifie quatre grandes périodes depuis les années 1960, qui ont conduit à la constitution de trois grands types de sites universitaires (des grandes métropoles universitaires disposant d'importants moyens de recherche, aux villes moyennes délivrant un enseignement technologique ou de premier cycle). Cette différenciation est en partie le résultat des réformes successives, mais aussi le produit de tendances lourdes. Elle pose toutefois la question de l'évolution de chacun de ces types de sites universitaires et de leur articulation les uns aux autres.

Les structures de coopération à appui territorial (PRES, RTEA, Cancéropôles...) (séance n° 2 du 08/11/2010)

Pôles de compétitivité et cancéropôles

Dima Younès et Audrey Vézian, doctorantes au Centre de Sociologie des Organisations (CSO)/CNRS, ont présenté deux types de structures de coopération associant science et industrie dans un même territoire : les pôles de compétitivité et les cancéropôles. Ces structures manquent de visibilité. Les réalisations de Lyon et du plateau de Saclay ont mis en évidence des processus de construction faiblement encadrés et des organisations très hétérogènes. Il existe également entre les pôles de compétitivité et les cancéropôles un déséquilibre dans les relations science/industrie, mais aussi entre les PME et les grandes entreprises, ou encore dans l'implication des collectivités locales, conduisant à différencier fortement ces types de structures, et compliquant leur mise en cohérence.

Etat et universités

Pierre Veltz, p-dg de l'Établissement Public du Plateau de Saclay, a souligné l'importance des années 1990, durant lesquelles sont apparus les programmes U2000 et U3M. Ils ont mis à l'agenda l'urbanisme universitaire et les relations entre ville et université. Les politiques nationales se sont ensuite concentrées dans les années 2000 non plus uniquement sur la formation des cadres, mais sur le rôle de la recherche dans l'économie nationale, ainsi que sur le positionnement du système d'enseignement supérieur et de recherche dans la compétition internationale. Suite aux mauvais résultats des universités françaises dans le classement de Shanghai et à la publication du rapport d'Elie Cohen et Philippe Aghion¹ stigmatisant le déficit d'investissements consentis par le pays en faveur des universités et étudiants, l'Etat a promulgué la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU). Il a également multiplié les dispositifs de regroupement et de financements d'exception. Cette politique s'accompagne d'un changement idéologique de la gestion du système universitaire national : ces dispositifs introduisent une compétition interne au monde universitaire pour l'accès aux ressources publiques, et sont focalisés par la promotion de quelques sites dits d'excellence sur la scène internationale. Pierre Veltz a souligné les problèmes induits par ces dispositifs : la « complexification déraisonnable » du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ; la multiplication des réseaux en tous genres ; le décalage entre les sommes, certes utiles, dans les opérations immobilières

et celles dans les ressources humaines ; et la difficulté des collectivités locales à défendre une doctrine claire concernant les enjeux universitaires.

Le PRES, nouvel acteur de restructuration du paysage universitaire

Jean-Michel Jolion, chargé des grands projets, PRES université de Lyon, a exposé le processus d'affirmation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Lyon comme acteur référent des questions universitaires à l'échelle du site Lyon – Saint-Etienne. Le PRES, qui a pris la forme juridique d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS), est soutenu par les collectivités qui y voient un interlocuteur unique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'élaboration conjointe du schéma de développement universitaire (SDU) par la Communauté urbaine de Lyon et le PRES signe le rôle d'acteur de développement local que joue ce dernier. Pour autant, la mission première de ce PRES n'est pas d'être une structure supplémentaire qui ajouterait à la complexité locale, mais bien d'accompagner la restructuration du paysage universitaire de la métropole. Son objectif final est donc à terme de disparaître lorsque l'ensemble des acteurs universitaires fera complètement système.

L'exemple Strasbourgeois d'intégration locale

À partir du cas strasbourgeois, Françoise Olivier-Utard (historienne, université de Strasbourg-BETA) a exploré les relations étroites entre l'université, les industriels et le territoire initiées dès les années 1870, avec la refondation de l'université de Strasbourg par l'Empire allemand. Dans les périodes suivantes, d'autres influences se sont succédées, françaises d'abord puis américaines, conduisant à innover vers de nouvelles structures coopératives ou à en abandonner certaines au gré de l'intensité des échanges entre université et industrie. L'exemple strasbourgeois permet de mettre en exergue l'influence des différents modèles universitaires (allemand, français, américain) sur l'émergence et la pérennité des structures de coopération entre universités et industries. Il témoigne également de l'importance du contexte local (spécificités du patronat local, rôle de quelques grandes figures universitaires, etc.) dans la constitution de ces partenariats.

¹ Education et croissance, La Documentation française, Paris, 2004

Source : synthèse réalisée par Stéphanie Leheis (LATTS, université Paris-Est/ENPC)

Les liens entre collectivités locales et politiques de recherche & d'enseignement supérieur (séance n° 3 du 13/12/2010)



© Jean-Pierre Valorani/Université de Provence

Université de Provence, Site Schuman, Aix-en-Provence.

Articulation universités-territoires-industries

L'implication croissante des collectivités locales dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans le cadre de la politique de développement économique et de soutien à l'innovation notamment, soulève deux questions :

- Comment les collectivités prennent part dans les multiples dispositifs qui réorganisent le système de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES, RTRA, etc.) ?
- Comment peuvent-elles construire une stratégie autonome et gagnante ?

Pour y répondre, Frédérique Pallez (Mines ParisTech) s'est appuyée sur trois enquêtes (ou missions d'expertise) de terrain réalisées entre 2007 et 2010. Elles montrent que la multiplication des dispositifs visant à mieux articuler universités, territoires et industries se traduit par une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et la recherche. Les collectivités territoriales ont joué un rôle de « facilitateur » dans cette restructuration, sans mordre sur les prérogatives de l'Etat en matière de labellisation et d'évaluation. Si ces collectivités ne sont pas toutes impliquées de la même manière, elles ont une ambition commune : la structuration et la fédération du système d'enseignement supérieur et de recherche sur leur territoire. Pour ce faire, elles mettent en œuvre une véritable « ingénierie du partenariat ». En s'intéressant plus précisément aux cas des universités et villes moyennes, qui se sentent exclues de la politique d'excellence et de concentration territoriale en œuvre actuellement, Frédérique Pallez a proposé quelques clés pour construire ce partenariat stratégique entre universités et collectivités.

Territoires universitaires intermédiaires

Christelle Manifet et Catherine Soldano (CERTOP, université Toulouse) se sont intéressées aux territoires universitaires intermédiaires, créés dans les années 1980. Ces sites nombreux se distinguent par un très petit nombre d'étudiants (moins de 100 à 3 000) et par la nature de la formation délivrée (le plus souvent des filières professionnelles ou de premier cycle). Ils ont connu une évolution concomitante aux villes moyennes dans lesquelles ils s'insèrent. Ils ont souffert d'une territorialisation de l'action publique qui s'est soldée par une fragmentation de plus en plus forte des territoires universitaires, conduisant à un isolement des sites intermédiaires.

Les transformations de la gouvernance des universités, en particulier au sein des PRES, ont conduit à une

dissociation forte entre des sites majeurs et intermédiaires, qui peinent parfois à sortir de la périphérie. A partir d'une expérimentation menée pour la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) sur vingt villes moyennes, Christelle Manifet et Catherine Soldano ont montré les stratégies que pouvaient adopter ces sites, et le rôle à jouer par les collectivités territoriales pour les appuyer. Le choix d'une niche ou d'une spécialisation sur un type d'enseignement par exemple s'avère payant bien que risqués, tant pour le site universitaire que pour la collectivité locale.

Exécutifs régionaux : l'exemple rhodanien

Sébastien Gardon (CSO) a présenté les premiers résultats d'une recherche sur les politiques régionales de l'enseignement supérieur et de recherche en Rhône-Alpes, qu'il mène en lien avec le programme ANR-PRELAT. Celui-ci porte sur l'analyse de la structuration et du fonctionnement des exécutifs régionaux. Sébastien Gardon interroge le rôle des collectivités locales dans ce secteur d'intervention ainsi que leurs rapports avec l'Etat et les autres partenaires extérieurs à partir de l'analyse du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes. Ce dispositif, voté pour la première fois en 2005, permet de structurer l'action publique. S'il a permis d'importantes transformations, son choix systématique comme outil d'action publique peut toutefois générer un effet d'emprisonnement pour des collectivités qui ne parviendraient pas à sortir de ce format d'intervention.

Focus sur le Val-de-Marne

Dorothee Ingert, détachée au conseil général du Val-de-Marne - mission Enseignement supérieur et Recherche, a présenté des exemples d'interactions réussies entre le conseil général du Val-de-Marne et l'enseignement supérieur et la recherche doté de nombreux établissements dans le territoire. Une première convention cadre de partenariat (2005-2009) signée entre l'université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne (UPEC) et le conseil général a permis aux partenaires de mieux se connaître en recensant notamment les collaborations déjà existantes et d'établir une relation de confiance mutuelle pour les collaborations futures. Les axes de la nouvelle convention cadre ont été ensuite présentés à partir d'exemples de collaborations engageant les deux parties.

**Opération campus Bordeaux - Aménagement possible
Secteur Sciences et Technologies.**

Penser la répartition spatiale des activités universitaires. Des campus au retour de l'université dans la ville (séance n° 4 du 24/01/2011)



© Université Bordeaux

Le cas lyonnais

Le fait universitaire a été relativement tardif à Lyon, ne prenant son essor qu'à la fin du 19^e siècle. L'enseignement supérieur lyonnais s'est d'abord constitué autour des écoles techniques prévues pour répondre aux besoins de l'industrie et en particulier celle du textile. Marie-Clotilde Meillerand, docteur en histoire contemporaine (université de Lyon) a rappelé que le pôle d'enseignement supérieur lyonnais s'était développé de façon accélérée à partir des années 1950 en raison de l'accroissement considérable de la population étudiante et grâce à un mouvement de délocalisation des écoles à la faveur de Lyon. A la fin des années 1960, alors que la loi Faure est promulguée, l'offre universitaire lyonnaise a la particularité de s'organiser en de multiples sites et campus éclatés. En conséquence, les étudiants ne sont pas visibles et sont très peu présents dans le centre de Lyon. Le ministère impose alors que l'université de Lyon se scinde en trois sites : Lyon Est, Lyon Ouest, et Lyon Nord dans lequel le campus de la Doua est créé.

Plan Université 2000

Armand Frémont, directeur de la programmation et du développement universitaire (1989-1991), et concepteur du plan Université 2000, a en rappelé le contexte d'élaboration :

- la pression étudiante extrêmement forte à la fin des années 80, en raison de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'arrivée des enfants de la génération du « baby-boom » à l'âge d'engager des études,
- l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1988 qui entend se démarquer du gouvernement précédent.

Le plan U2000 a donné lieu à plusieurs innovations dont la forte implication des collectivités territoriales dans le montage des opérations d'aménagement, l'introduction d'une politique contractuelle des universités et la volonté explicite d'améliorer la qualité de l'urbanisme et de l'architecture universitaire en réinsérant l'université dans le tissu urbain. En revanche, le faible investissement consacré aux sites universitaires de Paris intra-muros et aux campus de lettres et de sciences humaines sont à mettre au débit de ce Plan. Armand Frémont regrette que le plan U2000 n'ait pas été l'occasion de réflexions sur le contenu même de l'offre universitaire. Les opérations d'aménagement se sont principalement attachées à des préoccupations d'ordre immobilier.

L'opération campus de Bordeaux

Cette opération doit intégrer différentes entités spatiales, avec un campus principal de près de 240 ha, et quatre domaines répartis dans le centre-ville de Bordeaux. Pour Marie Crosnier, doctorante en urbanisme (université de Bordeaux, ADES), repenser le campus dans une logique multi-sites est le principal enjeu auquel les acteurs du plan campus doivent répondre. La réalisation du campus de Talence-Pessac-Gradignan est prise en exemple. Deux outils majeurs y ont été utilisés dans le cadre de l'opération campus : la multiplication de l'offre de mètres carrés universitaires, et la desserte du campus par le tramway. Au final, si les transformations spatiales restent peu visibles, les principaux apports sont plutôt à chercher dans les nouvelles formes de gouvernance mises en place et dans le redécoupage des secteurs d'action.

Repenser la relation de l'université à la ville

Pour Alain Guez, architecte-urbaniste, Chronotopies, chercheur au LAA (ENSA Paris-La Villette), les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la réorganisation spatiale des universités. A Lille, par exemple, son enquête montre que l'Université Catholique de Lille, diluée dans le quartier Vauban, souffre d'un manque de visibilité. Réponse possible selon Alain Guez : un travail sur la façade des bâtiments par exemple. Dans le cas du futur campus Condorcet à Aubervilliers, la problématique est différente : la structuration du campus est à penser dans le cadre d'une profonde transformation urbaine du quartier, en première couronne métropolitaine. Alain Guez propose, par exemple, une réflexion sur la localisation des équipements en fonction des rythmes de vie universitaire, ou encore un travail sur le périmètre continu d'échanges interne au campus, et entre le campus et l'espace public. A travers ces deux exemples, on voit ainsi se construire deux démarches de projet, qui révèlent la multiplicité des enjeux et des méthodologies à construire pour repenser la relation de l'université à la ville.

Etat et Plan Campus : l'évolution des politiques et des acteurs.

Le cas des PPP

(séance n° 5 du 14/03/2011)

Cette séance analyse les enjeux pour les universités et les collectivités territoriales du Partenariat-Public-Privé (PPP) comme outil de financement, d'innovation et de coopération.

Dispositif de commande publique, le PPP fait partie des modes de financement du Plan Campus. Ce contrat global et de longue durée, fondé sur un principe de performance, encadre l'opération, de sa conception à l'exploitation et la maintenance des produits. Selon Alain Neveu (chef du service des grands projets immobiliers - ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), trois raisons principales justifient le montage d'un PPP : la complexité du projet, l'urgence de l'opération et l'évaluation d'un bilan économique plus favorable. Cet outil d'aide à l'action publique permet notamment d'explicitier les risques encourus par chaque partie et d'établir une rémunération selon les attentes de performances.

Table ronde 1 : Les PPP et l'université numérique

A Bordeaux, la Caisse de dépôts et consignation (CDC) est l'investisseur public, aujourd'hui au côté du PRES de Bordeaux et à l'avenir au côté de la région aquitaine. La CDC a donc la particularité de jouer à la fois le rôle du candidat (dans le cadre de PPP) et le rôle de prescripteur comme dans le cas de Bordeaux. Une des questions que la CDC se pose alors en tant qu'investisseur est de savoir comment articuler la temporalité longue de l'opération immobilière avec la temporalité plus courte de l'opération numérique : « Faut-il prévoir un contrat global ou faut-il traiter ces deux opérations séparément ? » Selon Arnaud Voisin (chef de projet PPP – CDC, infrastructure, Bordeaux) la solution la plus adaptée est celle de la modularité et de l'évolutivité en s'assurant dès le départ que l'infrastructure est présente dans le projet immobilier.

Autre interrogation : « Peut-on monter au sein d'un même contrat, un projet immobilier qui intégrerait une dimension numérique alors que les deux dimensions ont des caractéristiques très hétérogènes ? » Pour Stéphane Manoukian (Associé Ernst & Young), en charge d'une étude commandée par le ministère et la CDC sur l'intégration du numérique dans les PPP et les montages innovants, les équipements actifs d'un projet numérique sont plus

rapidement obsolètes que ceux d'un projet immobilier. En revanche, les volumes financiers sont plus lourds dans un projet immobilier que pour un projet numérique. Deux difficultés doivent être alors résolues : la « bancabilité » du projet et la solidarité des parties. Autrement dit, il faut d'une part, réussir à regrouper une multitude d'acteurs pour qu'ils répondent ensemble à un même appel d'offres et, d'autre part, éviter qu'un éventuel échec du volet numérique entraîne la résiliation du contrat et mette en péril l'ensemble financier immobilier qui dépasse très largement celui engagé dans le projet numérique. La partie numérique doit avoir un transfert de risque très faible et être très étanche par rapport à la partie immobilière.

Le point de vue d'un industriel

Selon Marc-André Tenenbaum (directeur marketing et développement, Exprimm), il est nécessaire de séparer la partie concernant l'infrastructure de la partie applicative. En effet, les durées de vie des produits diffèrent et il n'est pas simple de les intégrer. Accompagner les universités à s'équiper en technologie d'information et de communication (TIC) exige la prise en compte d'un certain nombre de facteurs : l'évolution des besoins difficilement séparable de la partie « bâtementaire », l'optimisation du retour sur investissement et le poids des normes environnementales. Pour évaluer les coûts et risques d'une opération, l'acteur industriel prend en compte le coût d'usage du produit. Autrement dit, il lui est impossible de dissocier les coûts relatifs à l'infrastructure, la maintenance et l'exploitation. Il doit aussi évaluer la dépense énergétique impliquée par l'infrastructure demandée. Enfin, il doit tenir compte de la durabilité de l'infrastructure. Marc-André Tenenbaum a insisté sur le fait que l'infrastructure doit être maîtrisée et pérenne et donc intégrée dans le bâtiment car, aujourd'hui, il n'existe plus de domaines qui ne soient pas liés à cette infrastructure de réseau. Celle-ci est donc indissociable de l'environnement « bâtementaire ». L'intérêt pour l'industriel d'entrer dans le PPP dès le départ est de pouvoir imaginer la façon dont se comportera le bâtiment dans le temps en fonction des choix qui seront faits. Pour les mêmes raisons, M-A. Tenenbaum a souligné que les responsables universitaires de cet environnement doivent eux aussi être présents en amont, dès la conception du projet.



Bibliothèque universitaire, symbole de l'université Lille 1 depuis sa création en 1970.

Table ronde 2 : L'université et le développement durable, le rôle des PPP

En quoi les contrats de PPP peuvent-ils être un outil de mise en œuvre d'une politique nouvelle d'intégration des enjeux de développement durable dans la recomposition des campus ? Pour Alain Neveu, les PPP présentent plusieurs avantages : coût global, intégration du long terme (durée de vie des bâtiments) dans les constructions, etc. La personne publique a un rôle à jouer pour que ce potentiel d'intégration du développement durable devienne une réalité. Le porteur du projet campus doit être capable de se doter d'objectifs clairs et concrets, qui apparaîtront dans le cahier des charges et qui pourront être compris et mis en œuvre par les opérateurs. Son rôle est aussi d'être cohérent en intégrant également la durabilité dans ses critères de jugement pour choisir un opérateur à l'issue du dialogue compétitif. Le ministère a un rôle à jouer, en proposant une politique d'accompagnement pour aider les porteurs de projet, avec la mise en place de démarches-tests, ou la publication de guides méthodologiques.

Pour Christophe Soisson (directeur de production PPP - Bouygues Construction), le développement durable constitue déjà à lui seul un champ très vaste à l'échelle d'un bâtiment, rendu encore plus complexe à l'échelle d'un campus. Il faut intégrer les particularités du cycle d'utilisation des bâtiments, l'échelle du campus (quasi urbaine) et les problèmes de synergie avec la ville (transport, etc.). José Frere (directeur de marché, secteur universitaire et patrimoine de l'Etat – Cofely) est revenu lui aussi sur les avantages du contrat de PPP dans la mise en œuvre du développement durable. L'intégration de la variable temporelle dans l'équation lui semble être l'élément crucial. Elle transforme radicalement la politique de construction des campus, en introduisant la prise en compte de la qualité de service sur toute la durée de vie d'un bâtiment. Le PPP, qui lie ainsi coût d'investissement et coût de fonctionnement, suppose en même temps d'instaurer un dialogue entre concepteur, constructeur, exploitant et client. Pour José Frere, la mise en place de ce dialogue, qui n'existait pas avant, est la véritable clé du succès pour les futures opérations campus.

DES PPP PEU UTILISÉS

D'après Elisabeth Campagnac (directrice de recherche au LATTs, ParisTech), les PPP sont en France, tous secteurs confondus, peu utilisés. L'origine en a souvent été attribuée à des causes externes : les obstacles juridiques, tout d'abord, dus au caractère dérogatoire de ce contrat, puis les obstacles économiques tenant au manque d'incitations offertes à l'investissement privé. La levée partielle de ces obstacles par les évolutions récentes de la réglementation (loi du 28 Juillet 2008, pour la dimension juridique et loi du 17 Février 2009 pour la dimension économique) et par des mesures envisagées telles que la création d'un fonds commun de titrisation pour les opérations de PPP, tend à montrer que, si les PPP ont gagné en légalité ou en facilités d'accès à des mesures incitatives, ils connaissent toujours une défaillance de légitimité dans le monde académique ou dans celui des gouvernements locaux.

A RETENIR

Yves Lichtenberger (professeur à l'Université Marne-la-Vallée, ancien président du PRES Université Paris Est) :

« Les établissements n'ont pas encore acquis les savoir-faire nécessaires pour négocier correctement les clauses des contrats qui les lient aux industriels. »

Nb : Ces tables rondes ont été organisées avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignation, (CDC) et de la Conférence des présidents d'Université (CPU). La CDC qui a fait de l'accompagnement des universités une des quatre priorités de son plan stratégique « Elan 2020 » a noué un partenariat avec la CPU.

L'université comme nouvel acteur urbain (séance n° 6 du 13/05/2011)

© Pascal Disdier/Misha-UdS



Université de Strasbourg,
le nouveau patio de la Présidence.

Comment les universités françaises peuvent-elles devenir des acteurs urbains? Voici quelques réflexions et idées proposées lors de cette séance, à partir d'exemples.

• **Alain Bourdin (sociologue, université Paris Est Marne-la Vallée – Lab'Urba)** : « Contrairement à de nombreuses universités étrangères, l'université française s'est longtemps apparentée à un corps social plutôt qu'à une communauté universitaire ou une organisation. Le choix a alors été fait de consolider l'université en tant qu'organisation, sur le modèle de l'entreprise. L'université française est aussi un « acteur-réseau ». Souvent présenté comme un handicap, l'éparpillement de l'université dans les territoires peut aussi être un avantage : il permet aux universités de s'insérer dans des réseaux professionnels et institutionnels denses et de s'affirmer en tant qu'acteurs locaux. »

• **Hélène Dang Vu (doctorante université Paris Est, Lab'Urba)** : « Toutes les conditions pour que les universités françaises deviennent des acteurs urbains sont en phases d'être réunies, même s'il est encore trop tôt pour observer de tels comportements. »

• **Yves Larmet (vice président Patrimoine de l'Université de Strasbourg) et Jacques Magny (représentant la Mission Universités, Caisse des dépôts)** : « L'université de Strasbourg qui a la particularité de concentrer une partie importante de ses installations dans le centre-ville est un acteur urbain grâce à la politique mise en œuvre dans le cadre du plan campus et qui s'appuie sur deux outils : le schéma stratégique de développement immobilier ainsi que le dialogue constant entre l'université et ses partenaires locaux. »

• **Claude Schwartzmann (directeur du développement et de l'aménagement de l'université de Grenoble)** : « Le domaine universitaire de Grenoble, vaste domaine de 180 hectares situé au nord-est de l'agglomération, est aujourd'hui l'objet d'une opération d'envergure. L'originalité de la démarche grenobloise tient dans les dispositifs d'action mis en œuvre, par le biais d'ateliers réunissant les acteurs universitaires et urbains, pour renforcer l'intégration urbaine du campus. »

• **Christophe Bienvenu (chef de projet Campus Aix)** : « Le PRES Aix-Marseille Université prépare la fusion des trois universités Aix-Marseille 1, 2, 3, en une seule et même université. L'objectif de ce projet est d'intégrer le campus

dans la ville pour qu'il constitue un morceau de ville à part entière. Pour y parvenir, l'opération doit notamment réussir à atténuer les fractures urbaines physiques, créer des réseaux de places pour favoriser les déplacements dans et à travers le campus, et susciter les rencontres et la vie urbaine. L'opération s'efforce de penser le campus d'Aix comme un pôle ouvert sur son territoire et vers ses acteurs économiques, sociaux et culturels. A cet effet, il a été discuté la manière dont l'université peut proposer des services et des équipements qui ne se limitent pas aux seuls usages académiques et, ainsi, l'inscrire durablement dans son environnement.

• **Elisabeth Letz (conseillère municipale de Saint-Martin d'Hères)** : « L'écart se creuse entre le campus de l'Université de Grenoble et le reste du territoire de Saint-Martin d'Hère avec l'ignorance réciproque entre la communauté universitaire et les habitants, dont beaucoup vivent en situation très précaire. Depuis son implantation sur le territoire communal, en 1960, le campus est très mal perçu par la collectivité, qui se sent privée de ressources financières. Il convient d'articuler l'objectif d'ouverture sur la ville affiché par l'Opération Campus avec les projets qui semblent aller plutôt vers une urbanisation du campus. De plus, il ne faut pas, dans la course actuelle à l'excellence, laisser de côté la grande masse des étudiants qui ont du mal à arriver à un diplôme et un emploi. »

UNE STRATÉGIE UNIVERSITAIRE TROP FAIBLE

Pour Alain Bourdin (sociologue, université Paris Est Marne-la-Vallée – Lab'Urba), la stratégie des universités françaises en matière de projets et d'opérations d'aménagement universitaire reste faible. Elles ne se sont pas encore donné les moyens d'être des acteurs stratégiques. Selon lui, ce n'est pas l'Opération Campus qui peut se substituer à la stratégie universitaire. Pour que l'université joue le rôle d'acteur urbain, il faut que universitaires et acteurs urbains identifient des objets de coopération. Le foncier, la politique de la mobilité, la définition des centralités urbaines, celle de l'excellence ou encore l'élaboration des stratégies métropolitaines, pouvaient être des outils ou sujets de coproduction urbaine.

Séminaire Universités & Territoires

GLOSSAIRE

Investissement d'avenir : ce programme d'investissement global de 35 milliards d'euros alloue 22 milliards d'euros à l'enseignement supérieur et la recherche. « Ces fonds permettront de renforcer notamment l'ensemble des sites d'excellence en France portant des projets ambitieux, quelle que soit leur taille, des pépites d'excellence jusqu'aux initiatives d'excellence à visibilité mondiale » souligne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Opération campus : l'opération campus (ou Plan Campus) dotée d'un financement public de 5 milliards d'euros a été lancée en février 2008. Elle vise à réhabiliter le patrimoine immobilier des universités mais aussi à faire émerger des campus d'excellence pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'université française. Selon Alain Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), « l'objectif du Plan Campus n'est pas simplement de construire de nouveaux bâtiments et d'améliorer l'équipement des campus mais plus profondément d'engager les universités dans le développement de leur territoire, d'améliorer les rapports entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités territoriales pour qu'ils réfléchissent et répondent ensemble aux enjeux urbains, de transport et de services qui se posent sur et autour des sites universitaires ». Douze campus ont été sélectionnés par un jury international, sur concours, dont deux dans le cadre du Plan de relance.

LES 12 CAMPUS SÉLECTIONNÉS :

- université de Bordeaux (site Talence-Pessac-Gradignan),
- le projet « Grenoble, Université de l'innovation » porté par l'université Joseph Fourier, l'université Pierre Mendès-France, l'université Stendhal, l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA),
- université de Lyon,
- université de Montpellier,

- université de Strasbourg,
- université de Toulouse,
- Aix-Marseille université,
- le projet « Campus Condorcet Paris-Aubervilliers » présenté par les universités Paris I, Paris VIII et Paris XIII, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École d'économie de Paris et l'École des Chartes,
- le projet du campus de Saclay porté par 21 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche du Plateau,
- Paris intra-muros (Sorbonne Paris Cité, CROUS de Paris et Cité internationale universitaire de Paris, Sorbonne Universités, Hautes Études-Sorbonne-Arts et Métiers 100, Paris Sciences et Lettres - Quartier latin,
- dans le cadre du plan de relance, les universités de Lille et de la Lorraine bénéficient de l'opération campus en plus des 10 autres sites déjà retenus.

PRES : les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont été créés en 2006 par la loi d'orientation de programme et de recherche. Ils permettent aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens. Le but est de proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Début 2011, on comptait 21 PRES (voir site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>).

A NOTER

La séance n° 7 qui s'est déroulée le 10 juin 2011 portait sur l'Aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux.

AGENDA

- Séance n°8 du 16 septembre 2011 : Logement, mobilité et modes de vie étudiants.
- Séance n°9 du 7 novembre 2011 : Séance de conclusion du séminaire, synthèse des débats.

Economie de la connaissance : ajustements entre les aménageurs et les universités



©Direction de la communication UniCaen

Université de Caen Basse-Normandie, vue globale du campus.

Les 29 et 30 juin 2011 s'est déroulé au MEDDTL un colloque international « Economie de la connaissance et aménagement universitaire : quels enjeux pour l'attractivité et la compétitivité des territoires ? Comparaisons internationales », organisé par Patrizia Ingallina, professeur à l'université de Lille 1. De nombreux points de vue étrangers se sont exprimés : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Chine, Russie, Mexique, Italie, Allemagne, Espagne.

Problématique générale du colloque

Les acteurs publics et privés, tels que les universités, les instituts de recherche, les entreprises, les fondations, les écoles, etc. sélectionnent, développent et diffusent la connaissance à partir de contextes locaux, mais ils sont obligés de se confronter avec un monde de plus en plus globalisé. Dès lors, comment articuler les exigences en la matière au niveau local (structuration des systèmes de production de connaissance sur le territoire, leurs interactions avec les habitants, leur attractivité potentielle à l'égard de touristes, nouveaux résidents, entreprises soucieuses de la qualité de vie de leurs employés) avec les impératifs imposés par une vision globale du territoire (accroître les performances en termes de production issue de la connaissance - knowledge economy - pour garder un niveau de compétitivité suffisamment élevé, mettre en place des politiques efficaces en termes de développement durable et de soutien à l'utilisation d'énergies alternatives, incluant la prise en compte des systèmes de transports et de logements, surtout sociaux, offrir des emplois diversifiés, etc.) ? Les politiques urbaines doivent tenir compte de cette double approche du territoire (visant l'attractivité à l'échelle locale et la compétitivité à plus grande échelle) en s'inscrivant dans le processus de projet urbain², à savoir un processus en boucle, itératif et interactif, multi-scalaire et multi-temporel, souple

et ouvert aux négociations, engageant des acteurs et des compétences multiples, et exigeant différents degrés de connaissance. Comment les politiques urbaines peuvent-elles gérer connaissance, économie et culture dans le processus de construction de l'attractivité et de la compétitivité territoriale ? Plus généralement, comment dans le contexte des métropoles mondiales, les acteurs institutionnels s'emparent des notions de culture, de connaissance, d'innovation, pour améliorer la structure économique, mais aussi les conditions sociales d'un territoire ? Eu égard aux métropoles mondiales, déjà largement équipées et jouissant d'une excellente image, que représentent plus précisément ces stratégies ? Quels nouveaux enjeux sociaux, économiques, culturels portent-elles ? Peut-on parler, en ce qui concerne la région parisienne, par exemple, d'un problème de redistribution de l'offre sur le territoire ? Quelles formes peut prendre l'attractivité ? Comment les universités, les instituts de recherche et, plus généralement, « les knowledge industries » participent de cette attractivité ? Quelles sont les relations entre les lieux de production et de transmission de la connaissance avec le reste de la ville ? Ces problématiques concernent aussi bien les grandes métropoles, que les villes moyennes et petites. Trois axes thématiques se dégagent :

- « Comment les politiques urbaines peuvent-elles gérer connaissance, économie et culture dans le processus de construction de l'attractivité et la compétitivité d'un territoire ? »
- « Quelles sont les formes que peut prendre l'attractivité ? Comment les universités, les instituts de recherche et plus généralement les knowledge industries, participent de cette attractivité ? »
- « Quelles sont les relations entre les lieux de production et transmission de la connaissance et le reste de la ville ? »

Ce colloque fera l'objet d'une édition en anglais et en français en 2012.

² Ingallina, P. (2010), *Le Projet Urbain, Que-sais-je ?*, Paris, PUF, 2010, 4^e édition.

Club Ville Aménagement : Ville Créative et Aménagement Universitaire



© DR

Le Club Ville Aménagement conduit des travaux sur le thème : « Ville Connaissance et Créativité, quelle articulation avec les métiers de l'aménagement ? ». Le 7 avril 2011, une séance a été consacrée à la relation entre Ville Créative et Aménagement Universitaire.

Les politiques de l'Etat appellent à la création de grands pôles d'excellence, autour des universités et placent l'articulation avec le tissu économique et la ville au centre des enjeux de réussite des « opérations campus ».

L'économie de la connaissance, prônée par la stratégie de Lisbonne (2000) impacte fortement l'évolution des universités. Le processus de Bologne (engagé en 1999), levier d'harmonisation de l'espace européen de l'Enseignement supérieur, va faire des universités un des acteurs majeurs de la compétitivité des territoires. La concurrence entre sites ainsi que l'articulation au monde économique dans des logiques de transfert structurent l'évolution du monde universitaire. Du plan campus (devenu « opération campus ») aux appels à candidature du programme d'investissements d'avenir (Idex, Labex et Equipex...), les grands appels à projets de l'Etat accélèrent un mouvement plus vaste de re-territorialisation des établissements.

Les réponses formulées à l'opération campus révèlent des enjeux (au-delà de la vétusté du bâti), dont le regroupement au sein de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), l'intégration à une stratégie de territoire et l'émergence d'une forme urbaine comme levier d'attractivité, renouvelant les grands ensembles des années 70. L'ampleur des plans d'investissement d'Etat (au-delà de 5 milliards d'euros pour la seule opération campus), l'importance du patrimoine universitaire français (18,7 M de m²) et la maîtrise publique foncière du domaine universitaire donnent des perspectives considérables pour repositionner l'université au centre des stratégies d'aménagement de la ville créative.

La constitution de milieux en réseaux, à même de faciliter la production et la circulation de connaissances, nécessite pourtant plus qu'une approche par la proximité physique et les effets d'agglomération. La confiance, et l'émergence d'une culture commune sont des conditions déterminantes au développement des clusters, les territoires devant désormais favoriser les interactions et échanges de savoirs afin de faire émerger des clusters innovateurs.

La diffusion de la connaissance, portée notamment par le numérique, redonne enfin une dimension stratégique à l'intégration urbaine des activités de l'université et des acteurs de l'enseignement supérieur.

L'histoire des universités (augmentation des effectifs et stratégies dirigées par l'Etat) a contribué à leur développement dans les périphéries de ville. On assiste à un retour de l'université vers la société, visible dans l'évolution des formations et l'implication des équipes dans les stratégies de territoire (participation à de la recherche action, maillage laboratoires – entreprises, etc.).

La gouvernance des projets intègre de plus en plus les PRES (pôles d'enseignement supérieur et de recherche). Dans ce contexte, plusieurs problématiques émergent :

- Quel est l'impact des mutations actuelles du monde universitaire (réformes liées à la LRU, regroupement au sein des PRES, création des fondations de coopération, dévolution du patrimoine, etc.) ?
- Quelles sont les conditions d'intégration des campus à la vie urbaine (maîtrise foncière, respect de l'identité des campus versus ouverture à d'autres fonctions, etc.) ?
- Comment favoriser les logiques d'excellence en profitant des grands plans de l'Etat ?
- Comment articuler logiques de long terme et réactivité dans le cadre des réponses aux appels à projets ?

C'est donc à toutes ces problématiques que s'attache le thème Ville créative et Aménagement universitaire du Club Ville Aménagement.

PLACE DES AMÉNAGEURS

Une grande disparité existe dans l'implication des aménageurs sur les territoires, tant dans la préparation, que dans la conduite des opérations d'aménagement universitaire. Le périmètre des acteurs impliqués et le poids relatif de chacun est très spécifique d'un cas à l'autre.

Par ailleurs, les situations sont également variables en termes d'objectifs assignés aux opérations et de situation préexistante (localisation, maîtrise foncière, préexistence de schémas directeurs...). Le recours au PPP, principal montage adopté pour les opérations, est également à interroger.

POPSU 2 et PREDAT



© Pascal Disdier/CNRS Alsace

Campus central de l'université de Strasbourg.

POPSU 2 : l'économie de la connaissance

La deuxième plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU 2) a donné lieu à une consultation de recherche à l'échelle nationale et européenne. Durant 18 mois, les groupements de collectivités territoriales représentantes de grandes métropoles françaises (c'est-à-dire dont le principal établissement public de coopération intercommunale (EPCI) représente plus de 370 000 habitants, hors Ile-de-France), et des équipes de recherche vont travailler sur cinq thèmes³. Le cinquième d'entre-eux porte sur l'économie de la connaissance. Les équipes s'interrogent sur la place de l'économie de la connaissance dans l'organisation sociale des agglomérations, mais aussi dans les stratégies des acteurs publics pour l'aménagement de leurs métropoles. Ce qui pose notamment la question du rôle nouveau des universités dans les dynamiques, mais aussi de l'articulation de l'aménagement universitaire et l'aménagement urbain à une échelle élargie.

Les travaux portent également sur la prise en compte des modes de vie et des attentes des étudiants. Toutes les démarches de type cluster sont également concernées et, plus généralement, la place des activités économiques qui reposent sur la création et la gestion d'informations. La question de la culture, qui y a souvent été associée ces dernières années, est aussi abordée.

Les cinq thèmes devraient être analysés notamment à travers :

- la transformation des dispositifs d'action (évolution des structures des services, formes actuelles des PPP, etc.),
- l'analyse des politiques publiques locales et de l'action au quotidien, en privilégiant la mise en évidence des nouvelles formes de l'action publique,
- Des projets d'aménagement en cours considérés comme particulièrement significatifs de débats et d'interrogations ou porteurs d'innovations, notamment par les choix, le contenu des projets (architectural, urbain, en termes de conception, d'usage et de gestion), l'articulation entre processus de projet et stratégie globale, etc.,
- la place de la conception architecturale et urbaine, dès l'amont, pour la définition des stratégies (place du projet comme révélateur des stratégies, comme enjeu entre acteurs, comme occasion pour négocier des programmes, comme préfiguration des stratégies, etc. ; pertinence de l'implication

de la conception selon les échelles territoriales ...),

- les acteurs émergents qui font la ville (leur fonctionnement, leurs relations avec les collectivités....), etc.

Dix métropoles participent à cette consultation planchant sur plusieurs des cinq thèmes : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulon et Toulouse. Toutes ont retenu le thème de l'économie de la connaissance.

PREDAT

Plusieurs Pôles Régionaux d'Echange sur le Développement et l'Aménagement des Territoires (PREDAT)⁴ ont retenu, en 2010/2011, le thème de l'aménagement universitaire.

- **Alsace** : les impacts territoriaux du développement universitaire à partir du cas de l'Alsace.

- **Bretagne** : l'université et les nouveaux maillages des territoires.

- **Midi Pyrénées** : le 4 juin 2010, le PREDAT Midi-Pyrénées organisait un séminaire intitulé « Villes et universités : le rayonnement universitaire dans la ville. » Pour Nicolas Golovtchenko, vice-président délégué au patrimoine immobilier de l'université Toulouse-Le Mirail, on assiste à « la fin d'une conception de l'université en temps que « territoire hors du territoire ». Selon lui, les territoires locaux souhaitent de plus en plus souvent « intégrer les pôles universitaires dans le champ de leur politique publique », remarquant que parallèlement « les universités répondent parfois à cette demande politique et sociale, confirmant un rapprochement de vues bipartites ». Le développement du numérique contribue à décroquer l'université et l'ouvrir sur l'extérieur. Nicolas Golovtchenko relève « une ré-articulation du local et du global, provoquant un nouveau regard des territoires à l'égard de l'université ; celle-ci devient clairement un élément urbain significatif, participant d'un effet de levier pour la transformation des territoires ». La mutation du pôle universitaire toulousain n'échappe pas à cette évolution. Son destin est intimement lié à celui de l'agglomération de la ville rose.

Lire le compte-rendu : <http://fr.calameo.com/read/000005086632d5392b7f6>

- **Centre** : contribution des universités au développement métropolitain, mise en réseau des universités dans la ville.

³ Les cinq thèmes de la consultation : la durabilité à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole ; les gares, pôles d'échanges et leurs quartiers ; les « fragilités urbaines » ; la régulation territoriale ; l'économie de la connaissance.

⁴ Le réseau des PREDAT rassemble les diverses institutions partenaires du PUCA dans des actions régionales.

L'exemple de l'université de Cergy-Pontoise



© Université Cergy-Pontoise

Entretien avec Françoise Moulin-Civil,

Présidente de l'université de Cergy-Pontoise.

La principale raison de la création des universités nouvelles d'Ile-de-France par l'Etat était de répondre à la forte croissance des universités de Paris et de la première couronne. Elles devaient, à terme, accueillir quelque 20 000 étudiants chacune et construire une recherche transdisciplinaire par contraste avec la recherche des universités parisiennes, plus académique. Qu'en est-il vingt ans après ?

Les objectifs initiaux du programme d'universités nouvelles en Ile-de-France ont-ils été atteints ?

La réponse à la déconcentration des universités parisiennes s'est surtout faite à travers le développement des filières généralistes de premiers cycles où les jeunes du département du Val-d'Oise n'avaient plus besoin d'aller à Paris pour suivre leurs études. Par contre, très vite, l'université a développé des filières professionnalisées en licence et master, y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, qui sont très attractives.

La recherche a développé des laboratoires dans certaines niches qui lui donnent une attractivité à l'échelle francilienne et nationale. Actuellement, il y a 22 laboratoires, dont 8 unités mixtes de recherche (UMR) impliquant le CNRS. Certains laboratoires, en mathématiques ou en économie, sont de grande qualité (classés a+). Concernant les effectifs, ils sont restés longtemps à 12 000 étudiants et sont actuellement à hauteur de 15 000 étudiants, y compris les effectifs de l'Institut de formation des maîtres (IUFM) qui a été rattaché à l'université de Cergy. C'est une bonne taille pour une université.

Quelles sont les relations de l'université avec le monde économique ?

Pour les quatre universités « nouvelles », le monde économique n'est pas considéré comme tabou. Les universités traditionnelles fonctionnent beaucoup sur le mode de l'auto-reproduction : fabriquer de nouveaux enseignants chercheurs. Nous prenons en considération le fait que 80 % des étudiants travailleront avec le monde de l'entreprise. Nous avons passé de très nombreuses conventions avec des PME, PMI mais également avec de grandes entreprises nationales. Pour la construction des formations, nous sommes attentifs à la demande du monde économique. Par exemple, nous allons créer des formations sur les métiers de la banque, en relation proche avec les établissements bancaires. Cependant, c'est nous qui décidons des contenus pédagogiques ; nous ne faisons pas de concessions sur notre dimension universitaire. Par ailleurs, les formations professionnalisantes demandent la présence de 50 % de professionnels, ce qui consolide nos relations avec le monde économique. Ces relations se tissent également à partir de la recherche où de nombreux contrats sont passés avec les entreprises. Des chercheurs sont également mis à disposition des entreprises.

L'université développe aussi des formations tout au long de la vie.

Quelles sont les relations de l'université avec le monde de la culture ?

Tout d'abord, l'université dispose d'un chargé de mission culture depuis plusieurs années. Des conventions sont passées avec les principales structures culturelles de l'agglomération. L'université a mis en place un Pass culture qui permet aux étudiants d'accéder à des spectacles à des prix très accessibles. L'université a ouvert une licence en relation avec le conservatoire régional de Cergy, dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique. Par ailleurs, le ministère de la Culture ayant décidé l'installation des réserves des grands musées parisiens à Neuville-sur-Oise, où se trouve déjà une implantation universitaire, nous comptons ouvrir des formations en lien avec le développement culturel. Enfin, l'université a gagné des moyens conséquents pour développer un laboratoire d'excellence, « Patrima », sur les questions de patrimoine matériel.

Quelle est la part des étudiants qui vivent à Cergy ?

40 % des étudiants vivent dans l'agglomération de Cergy-Pontoise. Les autres viennent d'ailleurs, des communes limitrophes, du Vexin, du département du Val-d'Oise, des Yvelines, de l'Oise, de Paris. Pour suivre les questions de la vie universitaire, nous avons un vice-président étudiant. Par ailleurs, nous avons mis en place des assises et un « plan d'action vie étudiante » (PAVE) qui suit les questions de logement, de restauration, d'engagement étudiant, etc.

Les enseignants habitent-ils à Cergy ?

Une part importante des enseignants est parisienne. Les enseignants viennent également de tous les départements franciliens ; seulement un quart habite le Val-d'Oise ; par contre, plus de la moitié du personnel BIATOSS⁵ habite ce département.

Quel est votre avis sur la structure spatiale de votre université ?

L'idée d'origine était d'éclater l'université dans la ville. Il y a plusieurs sites universitaires, relativement éloignés les uns des autres et cela pose quelques problèmes. Il y a l'idée de rationaliser les sites et les formations, à travers un schéma directeur immobilier. L'agglomération a lancé une réflexion sur le thème de la ville-campus, en lien avec un projet de requalification du « Grand centre » de Cergy. Par ailleurs, des « vélibs » ont été mis en service à l'échelle de l'agglomération ; ce qui devrait faciliter la mobilité entre les différents sites.

Par rapport aux grands mouvements de recomposition des universités franciliennes, par toujours très compréhensibles de l'extérieur, comment se situe l'université de Cergy ?

L'université fait partie actuellement d'un PRES territorial, associatif, qui regroupe l'université ainsi qu'un certain nombre d'établissements comme l'ESSEC ou l'ENSEA. Cependant, émerge un projet de rapprochement avec l'université de Versailles Saint-Quentin, dans la perspective de création d'un PRES « Paris Grand Ouest ». Au-delà des deux universités, les présidents des deux agglomérations sont intéressés par ce projet. Ces deux universités partagent une même volonté d'innovation, tout en défendant les valeurs qui relèvent de l'héritage des universités.

⁵ Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé

Propos recueillis par Pierre BERNARD – PUCA, le 12 juillet 2011

Pour plus d'informations :

Pierre Bernard - Tél. : 01 40 81 10 08

pierre.bernard@developpement-durable.gouv.fr

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA, depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Il est organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment. Le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés d'ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne, avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

plan urbanisme construction architecture

► **Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun**

Planification sociale de l'urbain et des services publics
Citoyenneté et décision urbaine
Intercommunalité et métropolisation
Normes et fabrique du bien commun

► **Le renouveau urbain**

Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes

► **L'avenir des périphéries urbaines**

Territoires urbains et sûreté
Architecture de la grande échelle
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
Dynamiques et pratiques résidentielles

► **Comportements résidentiels et défis démographiques**

Vieillesse de la population et choix résidentiels
Habitat et services aux personnes âgées
Évolutions démographiques et inégalités territoriales

► **Accès au logement**

Trajectoires résidentielles
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
Modes et formes de l'hébergement
Économie foncière et immobilière

► **L'innovation dans l'architecture et la construction**

Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Observatoire des bâtiments durables
Logement Design pour tous
Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)
REHA (PREBAT)

► **Territoires et acteurs économiques**

Espaces urbains et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Développement économique local et mondialisation
Économie de l'aménagement
Attractivité des territoires

► **Vers des villes viables et acceptables**

Politiques territoriales et développement durable
Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
Villa urbaine durable
Quartiers durables
Aménagement et démarches HQE
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

PUCA - plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
tél. 01 40 81 24 72 - fax 01 40 81 63 78
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca